



UNIVERSITÄTS-  
BIBLIOTHEK  
PADERBORN

## **Universitätsbibliothek Paderborn**

### **Le Tableav Du Vray Et Dv Favx Ecclesiastique**

**A Liege, M.DC.LXXIII.**

Avis Au Clergé Du Diocese De Besancon, Et Preface Sur Le dessein de cét  
Ouvrage.

**urn:nbn:de:hbz:466:1-37889**



A V I S  
AU CLERGE'  
DU DIOCESE  
DE BESANCON,  
ET

PREFACE SUR LE  
*dessein de cét Ouvrage.*

**C**OMME ce Livre qui traite des Obligations des Ecclesiastiques, excellent sans doute pour sa matiere, composé par M. Cosme Lambert, Prêtre Curé, & imprimé pour la derniere fois sous le Titre de *Clerc tonsuré sans tonsure, &c.* Et pour la seconde fois sous celuy de *Clerc éclairé, &c.* dont ledit Auteur rend une raison assez legitime, qui est un peu de complai-

A V I S

sance qu'il a eüe pour les Eccle-  
 siastiques trop delicats, a été con-  
 nû & assez goûté dans ce Diocese  
 depuis quelques années : Je vous  
 diray que lors que j'y pensois le  
 moins, & que j'étois le plus occu-  
 pé dans les fonctions & dans les  
 devoirs des emplois où Dieu par  
 une misericorde tres-particuliere,  
 m'a appellé, Monseigneur l'Il-  
 lustrissime & Reverendissime Ar-  
 chevêque de Besançon, Prince du  
 Saint Empire Messire ANTOINE  
 PIERRE DE GRAMMONT, me fit  
 témoigner plus d'une fois avec in-  
 stâce par les Directeurs de son Se-  
 minaire, & il voulut bien prendre  
 la peine luy même de me dire,  
 qu'il souhaiteroit que ce Livre  
 dõt il est question fut perfection-  
 né & pour sa matiere & pour sa  
 forme, mais principalement qu'il  
 fût revêtu & tourné à l'usage de  
 son Diocese & de la Province. Je

## ET PREFACE.

ne pouvois rien refuser d'un côté à ce grand & veritable Prelat, qui après m'avoir employé plusieurs fois dans son Seminaire m'avoit invité à ce travail, & de l'autre j'étois bien aise d'avoir l'occasion de contribuer en quelque chose à la gloire de Dieu, & au bien du Clergé de ce Diocese, & par une veuë plus étenduë, à l'avantage de tous ceux qui liront cét Ouvrage ; en un mot, d'imiter l'exēple de cette pauvre veuve de l'Evangile, en mettant deux deniers, *duo minuta*, ou moins que cela dans le tronc de l'Eglise.

Je dois faire justice au premier Autheur qui en a donné le premier fond, & louer son dessein, son esprit, sa pieté, son zele, ses pensées, ses lectures & ses travaux ; mais je puis dire aussi en l'honneur, qu'il n'a pas pris tout le temps qu'il falloit pour donner à son

A V I S

Livre la dernière main qu'il pou-  
voit avoir, & qu'il demandoit, &  
selon la matière & selon la forme;  
& je veux croire que si cet Ouvra-  
ge revu, corrigé & augmenté de  
la manière qu'il est, tombe par  
bon-heur entre ses mains, il aura  
sujet de louer & bénir l'Autheur  
des esprits & des lumières dans  
cette nouvelle Edition, & qu'il  
prendra même courage, ce qui est  
à désirer, de continuer de donner  
au public de nouvelles produc-  
tions de son esprit, de son zèle, &  
de ses travaux Ecclesiastiques.

J'ay de la peine à vous dire ce  
qu'on y a fait pour ce qui me re-  
garde, mais quoy que vous en  
puissiez juger facilement en com-  
parant ce dernier Ouvrage au pre-  
mier, je vous diray pourtant avec  
simplicité pour vôtre satisfaction,  
& par rapport pour vostre profit,  
que je me suis proposé dès le com-

## ET PREFACE.

mencement sept ou huit choses  
que je n'ay jamais quitté de veüë,  
1. une doctrine saine, solide &  
appuyée avec les meilleurs & les  
plus forts raisonnemens que l'on  
a pû. 2. la division des Parties de  
ce Livre, l'ordre, l'arrangement,  
la disposition & la suite des Arti-  
cles & des matieres qu'ils contien-  
nent. 3. la spiritualité & la pieté. 4.  
l'experience & la pratique. 5. une  
eloquence simple & sans artifice,  
mais juste & raisonnable, qui ne  
choque point, soit pour les termes  
soit pour la phrase. 6. le rapport  
de l'ouvrage au Diocese. 7. la fide-  
lité des citations: & enfin leur aju-  
stement & leur application.

Pour le surplus je vous puis dire  
que l'on a fait une peinture fidelle  
de l'Etat & de l'Esprit Ecclesiasti-  
que, & de la plus grande partie des  
obligations Clericales, & que l'on  
a tâché d'éclairer & de convain-

## A V I S

cre autant efficacement que l'on a pû, mais sur tout que l'on a eu dessein de persuader & de toucher, & pour le reste que l'on ne pretēd rien sinon que vous en profitiez, & que vous vous souveniez dans vos prieres de celui qui y a travaillé le moins mal qu'il a pû.

J'ay à vous avertir d'une chose, que vous ne sçauriez bien juger, ny même profiter autant pleinement que l'on souhaitteroit de cēt Ouvrage, si vous ne le lisez tout entier, à cause de la liaison & du raport des matieres, & que vous trouverez dans un endroit ce que peut-être on a oublié dans l'autre, ou que l'on a reservé expressément, ou qui est venu de nouveau à la pensée & à la connoissance. Pour les fautes vous en trouverez sans doute quelques unes, & il ne se peut pas faire autrement, mais après tout elles

## ET PREFACE.

sont tres-legeres & venielles.

Donnons maintenant entrée à nôtre Livre, & faisons les premières ébauches de nôtre Tableau, qui n'est qu'une Copie tirée primitivement & principalement sur le Fils de Dieu, qui est la première Idée du Sacerdoce, l'original, le modele, l'image visible, le miroir sans tâche du Clergé, *Speculum sine macula*, Sap. 7. & le grād Tableau vivant & eternal de tous les Ecclesiastiques, *Furavit Dominus & non pœnitebit eum, tu es Sacerdos in aeternũ*, Psal. 109. & comme dit Tertullien, *Catholicus Patris Sacerdos*, l. 4. cont. Marc. c. 9.

Je suis tres-assuré que le même Fils de Dieu en qualité de première regle vivante, visible & infaillible sçavoit bien quels noms & quelles qualitez convenoient à ses Prêtres quand il les nomma le Sel de la terre, la Lumiere du

## A V I S

monde, les branches de la Vigne, c'est par où l'on voit qu'il se les a rendus si considerables, qu'en s'attribuant le nom de Vigne, il leur donne celuy de Sarment qui est produit de la Vigne & qui en porte le fruit, à quoy, il ajoûte, que cōme le sarment separé de la vigne n'est propre qu'au feu, l'Ecclesiastique de même hors de son devoir est inutile à tout. *Unum de duobus palmiti congruit*, dit S. Augustin, Tract. 81. in Joan. *aut vitis, aut ignis; si in vite non est, in igne erit; ut ergo in igne non sit, in vite sit.* Quand nous n'aurions que ces seules considerations pour apprendre de Dieu même l'estime qu'il fait, & que nous devons faire de nôtre Sacerdoce, nous verrions assez que ceux qui ne l'honorent pas autant qu'ils peuvent, obligent tout le monde à croire qu'il n'y a point sur la terre de

## ET PREFACE.

plus mauvais ignorans qu'eux ; & bien pis encore, si ayans un moien de sortir de l'ignorance si facile comme celuy-cy, ils le negligent. Je m'assure que s'ils veulēt donner quelque chose à la raison, elle leur fera voir qu'ils vont de pair en cette rencontre avec la plus part des pecheurs, qui croyent qu'on les blesse en découvrant leurs maladies pour leur donner la guerison, & que s'ils n'ont oublié l'obligation qu'ils ont d'edifier & de perfectionner les enfans de l'Eglise, ils ne trouveront jamais à redire qu'on les oblige à vivre saintement. On leur fait voir la necessité & les qualitez d'une legitime vocatiō, y a-t'il une verité d'une importance plus grande? on les veut retirer du monde & de la vanité, n'y ont-ils pas renoncé dès le Baptême avec tous les Fidelles, & confirmé cette renonciation

## A V I S

en se faisant tonsurer? On leur apprend la necessité & la pratique des plus importantes vertus, celle du Zele & de toutes ses qualitez, le besoin de la Science, y a-t'il rien de plus juste & de plus conforme à l'Etat Ecclesiastique? On leur demande la Modestie, y a-t'il rien au monde qui dōne tant de poids & d'honneur que cette Verru? On leur montre qu'ils sont obligez à porter les cheveux courts, la Tonsure & l'Habit long, n'est ce pas ce qui les rend venerables à toutes sortes de personnes, & ce qui les fait paroître au dessus de toutes les conditions de la vie? Ils sçavent que les choses ne sont estimées que par la rareté, & comme s'ils ne haïssoient rien tant que l'honneur & la gloire de leur profession, ils rejettent tout ce qui les rend differents des Laics, & pour se conformer aveuglement à tou-

## ET PREFACE.

tes leurs maximes ils se trouvent avec eux dans les assemblées, aux jeux, aux foires & par tout. Si on leur deffend les armes & la chasse, n'est-ce pas pour les mettre à couvert de tant de funestes accidēs qui en resultent si souvent? On les veut retirer des festins & des excez, pour les obliger à une honnēte, sainte & saine temperance, est-ce leur faire tort? On leur deffend les procez, & les affaires temporelles, si elles ne sont pour le bien de la Religion, ne devroient-ils pas être bien aises qu'on leur ôte ces emplois profanes, pour les mettre en liberté de vacquer à tant de si saintes occupations, comme sont celles de la Clericature? Si on leur deffend la Taverne: ne sçavent-ils pas que que c'est la retraite ordinaire des libertins & des personnes sans honneur, & qu'on n'y voit que

## A V I S

tres-rarement & dans la necessité les gens d'honneur & de bonne vie? & si encore la frequentation trop familiere du sexe leur est si exactement interdite, c'est parce que l'experience a toujors fait voir que le danger y est si grand, que de mille à peine s'en trouve-t'il un qui n'y perde sa reputation, & qui n'y trouve le peril infaillible de son salut. On parle enfin des obligations des Beneficiez, ne seront-ils pas bien aises de les apprendre pour s'en acquitter, ou s'ils ne l'ont pas fait, pour y remédier à l'avenir.

Voilà en gros les principaux sujets qui composent nôtre Tableau, dont la veuë sera sans doute agreable aux Clercs d'esprit & de vocation, c'est à dire aux Clercs predestinez, qui ne manqueront pas d'entrer dans toutes les idées, veuës, intentions, desseins, maxi-

## ET PREFACE.

mes, sentimens & significations  
qu'il represente & qu'il inspire.

J'ay crû que je devois étendre  
les passages de l'Ecriture, des Con-  
ciles, & des Peres, comme j'ay fait  
en quantité d'endroits, pour leur  
donner plus de jour & plus de  
force, & pour remedier aussi à la  
pareffe & à la negligence d'un  
grand nombre d'Ecclesiastiques,  
qui tres-apparamment ne les ver-  
ront jamais dans leurs propres  
lieux, & qui ne s'en mettent gue-  
res en peine, & au peu de loisir de  
ceux qui sont employez aux gran-  
des affaires; mais si l'on desire de  
les voir à fonds dans leurs propres  
sources, comme aussi ceux qu'on  
n'a fait qu'ésfleurer, on les trou-  
vera fidellement citez, & on en  
tirera des avantages merueilleux.

Je supplie donc de tout mon  
cœur nos chers freres, à qui Dieu  
a donné le zele & la capacité

## A V I S

d'entendre les Saints Canons & les Peres, de les voir dans les lieux que j'ay marqué, ils veront les plus belles choses & les plus remplies de raisons qu'il soit possible de voir. Je les conjure au Nom du Tres Haut d'entrer dans les sentimens d'un des plus Saints Prelats de l'Eglise de Dieu (c'est Saint Charles Borromée) qui veut que puisque l'Ecclesiastique est le partage de Dieu, & que Dieu est le sien, il employe tout ce qu'il luy reste de temps de ses Offices & fonctions Sacerdotales, à lire & à mediter la Sainte Ecriture, les Saints Peres, & les Conciles, *Cum in sortem Domini vocati sitis, Conc. 4. part. 3. in ejus lege die ac nocte meditamini,* crainte que Dieu même ne nous réproove par ses paroles terribles, *Quia tu scientiam repulisti, repellam te, ne Sacerdotio fungaris*

## ET PREFACE.

*mihî*, Oseæ 4. vers. 6. Voilà sans doute un des plus facheux Anathemes que Dieu ayt jamais fulminé sur les Clercs.

Mais enfin pour donner encore quelque éclaircissement & satisfaction aux mécontents & aux difficiles, outre ce que nous avons dit, je ne vois plus que trois sujets dont ils peuvent murmurer & faire des plaintes, quoy que sans fondement. 1. la rigueur de la discipline, qu'on demande trop aux Ecclesiastiques. 2. que les termes sont trop forts & l'expression exaggerante, & presque desesperante. 3. que le style n'est pas des plus justes en quelques endroits; Pour le reste des objections on les a prevenu plus haut: *Audite verbum Domini qui tremitis ad verbum ejus*. Isai. 66. vers. 5.

Je sçay bien que ceux qui ont

## A V I S

l'Esprit de Dieu entendent soigneusement sa parole, obeissent à ses volontez & aux Ordonnances de son Eglise, *Qui ex Deo est verba Dei audit*, Joan. 8. v. 48. Mais je ne puis ignorer que ceux qui ont l'esprit du monde n'accomplissent de point en point la Prophetie de nostre Apôtre, disant qu'un temps viendrait auquel la vraye Doctrine seroit rejetée pour ne suivre que les maximes du Siecle corrompu. Je n'ay pas crû que cét Abregé des Devoirs des Ecclesiastiques se pût garantir de ce mépris qui attaque Dieu même dans son Evangile : mais ma consolation est que s'il est contredit par ceux qui ne pensent qu'à continuer la vie qu'ils ont commencée, il en sera d'autant plus glorieux, qu'il conviendra mieux en cela à la Doctrine du Fils de Dieu, qui a été

## ET PREFACE.

contredite & tres-mal prise par la plus-part de ceux qui estoient les premiers obligez de le suivre & de la maintenir, & qu'il sera plus conforme au Fils de Dieu même, qui n'a esté approuvé & suivy que par les simples & par les gens de bien, & reprouvé & calomnié, principalement par les Sages du monde, qui sont les Politiques, les Superbes, & les Ambitieux. *Et murmur multum erat in turba de eo: quidam enim dicebant quia bonus est, alii autem dicebant, non, sed seducit turbas.* Joan. 7. vers. 12. Ce n'est donc pas un si grand mal qu'on se le pourroit persuader que les regles de la Clericature passent par la persecution, puis qu'elles ont cela de commun avec la Doctrine du Sauveur du monde & de ses Disciples, qui ayant esté annoncée aux hommes, elle

A V I S

a esté receüe de tres peu de personnes, & reiettée presque de tout le monde.

Pour le regard des termes rigoureux & des expressions fortes, je puis dire que si on veut lire les Autheurs, & sur tout les Peres que je cite, on verra que je n'en tire que le miel, & que je ne fais que begayer, en comparaison de la hauteur & des elevations dont ils se servent, & des manieres de parler les plus hardies, les plus vives, les plus fortes, & les plus penetrantes qu'ils employent sur ce sujet.

Mais après tout ceux qui se plaignent ne jugent & ne parlent icy que par inclination & par prevention, & tout le mal est dans la mauvaise disposition des esprits à cause de l'opposition qu'il y a entre les ve-

## ET PREFACE.

ritez qu'on leur propose & le déreglement de leurs Maximes. Pour la justesse du style, j'ay déjà paré à cela, & j'espere qu'on le trouvera assez raisonnable.

Concluons donc, que si cét Ouvrage a des ennemis, ce ne pourront estre que ceux qui pour n'avoir jamais eû, ny vocation, ny disposition à l'Estat Ecclesiastique donnent tout aux passions aveugles, & qui au lieu de sentir l'agreable odeur de la rose, ne touchent que les épines du rosier qui les blessent par tout.

Au reste je proteste hautement que je soumets tous mes sentimens, toutes mes lumieres, & toutes mes paroles au jugement, & à la censure de la Sainte Eglise Catholique, Apostolique & Romaine, &

AVIS ET PREFACE.

de son Chef Souverain , uni-  
que , visible, & infallible , &  
que je veux vivre & mourir  
dans ce sentiment , & dans l'o-  
beissance à tous les Decrets & à  
toutes ses Decisions; *Hac est an-  
chora quam tenebo.*

